

DEMANDE DE PARTICIPATION FRANCE

Nom de l'entreprise			
Adresse - CP - Ville			
Pays			
Téléphone - Fax			
E-mail contact			
Téléphone Portable (obligatoire)			
Site web			
N° de TVA intracommunautaire			
1^{er} Participant (nom - prénom ; fonction)		3^{ème} Participant (nom - prénom ; fonction)	
2^{ème} Participant (nom - prénom ; fonction)		4^{ème} Participant (nom - prénom ; fonction)	
Nom du Chef de Délégation			

demande à participer à Futurallia Rhône-Alpes 2014 aux conditions suivantes :

	Conditions	Prix du forfait HT	TVA (au taux 20% à compter du 01-01-2014)	Prix TTC	Nombre de participants à ce tarif
Participant entreprise	Avec planning de rendez-vous	850 €	170 €	1 020 €	
Participant entreprise	Avec le même planning de rendez-vous	690 €	138 €	828 €	
Conjoint(e)	Sans accès au forum	250 €	50 €	300 €	
MONTANT TOTAL TTC :					

déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de participation à Futurallia Rhône-Alpes 2014, ci-jointes au présent formulaire. J'ai noté que le paiement intégral est la condition sine qua non à la participation de l'entreprise au forum Futurallia Rhône-Alpes 2014. **cf. article 8 : modalités de paiement**

retourne au Chef de délégation le présent formulaire **rempli et signé**, par courrier à l'adresse suivante :

ou par email :

Fait àle

Signature précédée des nom, prénom et qualité du signataire habilité à représenter l'entreprise.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales définissent les conditions d'inscription et de participation des entreprises au forum Futurallia Rhône-Alpes 2014 organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de région Rhône-Alpes à travers CCI International Rhône-Alpes, en partenariat avec l'association Futurallia.

Coordonnées de la CCIR Rhône-Alpes : 32 quai Perrache 69002 Lyon ; contact : villatte@rhone-alpes.cci.fr

Le forum se déroulera à Lyon Eurexpo, les 4, 5 et 6 juin 2014. Toute inscription au forum entraîne la pleine et entière acceptation des présentes conditions générales.

Art. 1 : Objet du forum

Le forum est destiné aux entreprises, quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité (sauf cas particuliers). Il est essentiellement basé sur des rencontres et échanges entre des entreprises désireuses de se développer en nouant de nouvelles relations d'affaires.

Art. 2 : Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire au forum toutes les entreprises implantées en France ou à l'étranger. Ce forum regroupe environ 1 000 participants. Toutefois, la CCIR Rhône-Alpes se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits, pour des raisons de bonne organisation.

Art. 3 : Modalités d'inscription

3-1 Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2014 inclus.

3-2 L'inscription au forum nécessite de remplir un formulaire de demande d'inscription fourni par le Chef de délégation. Le formulaire est rédigé en deux langues (français et anglais).

3-3 L'inscription d'une entreprise permet la présence sur le forum d'un ou plusieurs participants (dans la limite de quatre). L'inscription d'un participant peut se faire avec planning personnalisé de rendez-vous programmés qui lui permettent de rencontrer d'autres participants au forum ou sans planning personnalisé. Toutefois, l'inscription d'une entreprise implique l'inscription d'au moins un participant avec planning de rendez-vous. L'inscription d'un conjoint ne permet pas la participation à des rendez-vous.

3-4 Une fois rempli et signé, le formulaire d'inscription est remis au Chef de délégation qui en vérifie le contenu. L'inscription ne devient définitive qu'après paiement du prix total de l'inscription (cf. art. 8).

Les inscriptions validées constituent un engagement ferme de participation. Elles donnent lieu à l'ouverture d'un dossier d'inscription par le Chef de délégation et à l'envoi par la CCIR Rhône-Alpes, après réception du paiement du prix de l'inscription, des codes d'accès au contact nommé par l'entreprise.

Un courriel motivé est envoyé aux entreprises dont la demande d'inscription ne peut pas être prise en compte.

Art. 4 : Prise de rendez-vous et tenue des rendez-vous

L'inscription avec planning de rendez-vous implique de remplir en ligne, avant le 12 mai 2014, une fiche technique descriptive de l'entreprise et détaillant le type d'alliances et d'opportunités d'affaires recherchés. L'ensemble des fiches des entreprises sera agrégé dans un catalogue numérique, rédigé en français et en anglais, présentant les activités et objectifs des inscrits à Futurallia Rhône-Alpes 2014.

Ce catalogue sera mis en ligne sur le site de Futurallia à compter du 12 mai 2014. Chaque participant peut accéder à l'espace client du catalogue grâce à un code d'accès personnel qui lui est délivré. Tout participant inscrit avec un programme de rendez-vous doit, avant le 30 mai 2014 au plus tard, faire connaître ses choix, dans la limite de 20 et par ordre de préférence, des participants qu'il désire rencontrer. En fonction de la sélection ainsi proposée, un planning optimisé de rendez-vous, établi grâce à l'utilisation d'outils informatiques spécialisés, sera remis par l'organisateur au participant (cf. art. 11).

Au cours du forum, le participant pourra ainsi rencontrer la plupart des entreprises sélectionnées. De son côté, il s'engage à honorer les rendez-vous des participants ayant exprimé le souhait de le rencontrer.

Art. 5 : Prestations

5-1 L'inscription au forum donne droit aux prestations suivantes :

- Un espace client dans le catalogue en ligne et une fiche de présentation de chaque entreprise en cas de participation à des rendez-vous.

- Des rendez-vous personnalisés de 30 mn chacun, dans la limite de 16 rendez-vous au cours des 2 jours du forum. Chaque rendez-vous se déroule entre deux entreprises, en présence d'un, ou plusieurs représentants désigné(s) par chaque entreprise. En cas de défaillance d'un représentant pressenti, l'entreprise doit désigner un autre représentant disposant des compétences requises pour permettre un bon niveau d'échange.

- La présence, si nécessaire, lors des rendez-vous, d'interprètes. Langues concernées : anglais, allemand, espagnol, italien.

- Deux déjeuners d'affaires,

- Le cocktail d'accueil,

- Les pauses café pendant le forum,

- La soirée de réseautage,

- Le cocktail de clôture,

- Le transfert entre les lieux où se déroulent les différentes manifestations,

- La réception d'une liste d'hôtels partenaires, avec accès à des tarifs préférentiels.

5.2 Pour les conjoints, l'inscription donne droit aux prestations suivantes : cocktail d'ouverture, soirée de réseautage et cocktail de clôture.

5.3 En outre, pendant tout le forum, les participants bénéficieront des prestations suivantes (incluses dans le prix) :

- un guichet destiné à l'accueil et à l'enregistrement des participants, chargé de répondre à toute demande d'information et renseignement ;

- un guichet destiné « aux informations rendez-vous », avec notamment présence de deux techniciens Futurallia pour traiter des cas plus délicats : annulation de rendez-vous, création de nouveaux rendez-vous, modification de plannings ;

- la présence de bénévoles.

Art. 6 : Transport

Le transport jusqu'à Lyon et retour incombe à chaque participant, qui choisit seul son moyen de transport et en assume le coût. Pour une arrivée à Lyon le mercredi 4 juin 2014, en avion ou en train, un transfert gratuit est proposé depuis l'aérogare ou la gare Part-Dieu jusqu'aux hôtels partenaires. Le vendredi 6 juin à partir de l'heure de fin de rendez-vous et le samedi 7 juin 2014 au matin des transferts depuis les hôtels partenaires, jusqu'à l'aérogare et la gare Part-Dieu seront proposés. Pour une arrivée en voiture, un parking public situé à proximité immédiate de Lyon Eurexpo est à disposition des participants, au tarif en vigueur.

L'organisateur peut aider les participants à réserver leurs transports individuels (taxis, ...).

Art. 7 : Tarifs

Pour les participants avec planning de rendez-vous, le tarif est de :

- 850 € HT (TVA au taux de 20% en sus) pour le 1er participant et chaque participant ayant un planning de rendez-vous propre.
- 690 € HT (TVA au taux de 20% en sus) pour tout participant avec le même planning de rendez-vous.

Pour les conjoints, le tarif est de 250 € HT (TVA au taux de 20 % en sus)

Le prix comprend l'ensemble des prestations énoncées ci-dessus, à l'exclusion des frais de transport jusqu'à Lyon et le retour, de la chambre d'hôtel et des frais personnels.

Art. 8 : Modalités de paiement

Le prix de participation à Futurallia Rhône-Alpes 2014 est à régler en totalité par virement (en précisant le nom de la société inscrite) ou par chèque à l'ordre de la CCIR Rhône-Alpes. Le paiement a lieu exclusivement en euros.

- Pour toute demande d'inscription effectuée avant le 31 décembre 2013, le paiement intégral devra intervenir entre le 06 et le 15 janvier 2014, sur appel de la CCIR Rhône-Alpes.

Coordonnées bancaires de la CCIR Rhône-Alpes : IBAN : FR103000201958000060198F47 – BIC : CRLYFRPP

Une facture sera établie et délivrée par l'organisateur à l'entreprise, après encaissement de la totalité du prix.

Art. 9 : Remplacement d'un participant

Un participant peut se faire remplacer par une personne non encore inscrite jusqu'au 30 avril 2014, à condition d'en informer par e-mail le Chef de délégation auquel il est rattaché, en lui transmettant les nom, prénom et fonction de son remplaçant.

Art. 10 : Annulation par l'entreprise

10-1 L'annulation totale de l'inscription au forum à l'initiative de l'entreprise est à faire directement auprès du Chef de délégation par e-mail.

En cas d'annulation de l'inscription avant le 5 mai 2014, la somme versée sera remboursée en totalité.

En cas d'annulation de l'inscription entre le 5 mai et le 12 mai 2014, la somme est remboursée déduction faite d'une pénalité de 180 euros TTC par participant (ou conjoint).

En cas d'annulation après le 12 mai 2014, aucun remboursement n'a lieu, l'organisateur conservant la totalité de la somme versée.

10-2 En cas d'annulation de l'inscription d'un participant, les règles ci-dessus s'appliquent à hauteur du prix de l'inscription annulée. Toutefois, lorsque plusieurs participants sont inscrits, le désistement éventuel du participant avec planning de rendez-vous entraîne le remboursement sur la base du prix de l'inscription sans planning, et ce, afin qu'un autre participant bénéficie du planning (toute entreprise inscrite devant obligatoirement avoir un planning de rendez-vous).

Art. 11 : Documents remis à chaque participant

11-1 Un dossier sera remis à chaque participant comprenant notamment :

- le programme détaillé des horaires et lieux de manifestations

- le catalogue des entreprises inscrites,

- différents documents et objets publicitaires.

- un badge personnalisé avec son nom et sa qualité

- pour les participants avec rendez-vous, un planning personnalisé de rendez-vous demandés aussi bien par le participant que par d'autres participants, avec mention de la présence éventuellement nécessaire d'un interprète.

11-2 A l'issue du forum, un formulaire d'évaluation sera envoyé par le Chef de délégation à chaque entreprise inscrite qui devra le remplir et le renvoyer avant le 1er juillet 2014 à son Chef de délégation.

Art. 12 : Responsabilité

L'organisateur ne peut en aucun cas voir sa responsabilité mise en cause du fait :

- de la présence ou de l'absence au forum d'un participant et/ou du déroulement des rendez-vous entre participants. Les rendez-vous sont choisis par chaque participant qui accepte d'y participer de son plein gré. Ils sont conduits sous sa seule et entière responsabilité. L'organisateur ne garantit aux participants aucun résultat ni opportunité d'affaire suite à la tenue du forum.

- de l'annulation ou de l'interruption à tout moment par un participant d'un rendez-vous. Aucune indemnité, à quelque titre que ce soit, ne pourra être réclamée à l'organisateur du fait de l'absence de tenue ou de la tenue partielle d'un rendez-vous.

- du contenu des informations et propos échangés entre les participants pendant le forum, notamment au cours des rendez-vous. Les participants s'engagent à respecter strictement le secret des affaires. L'organisateur ne saurait être poursuivi, à quelque titre que ce soit, pour non-respect par l'un des participants de l'obligation de confidentialité à laquelle il est tenu.

- L'organisateur n'a pas à intervenir dans les litiges qui pourraient survenir entre les participants et ne peut en aucun cas être tenu responsable des conséquences qui pourraient en résulter.

Art. 13 : Force majeure

Si le forum ne peut pas se dérouler pour cause de force majeure ou sur décision des autorités compétentes pour raison de sécurité ou sûreté, aucune indemnité ne sera versée par l'organisateur aux entreprises inscrites.

Art. 14 : Données à caractère personnel

La participation au forum implique la collecte et le traitement informatique de données à caractère personnel. Conformément aux dispositions de la loi du 06 janvier 1978 dite « loi informatique et libertés », les participants bénéficient d'un droit d'accès aux informations qui les concernent ainsi que d'un droit de rectification et de suppression qu'ils peuvent exercer auprès de la CCIR Rhône-Alpes (service International).

Art. 15 : Communication

Pour les besoins de communication du forum Futurallia, chaque participant accepte expressément d'être filmé et /ou photographié au cours du forum et autorise la diffusion des images ainsi prises, sur tout support papier ou numérique et sur les réseaux sociaux, en France et à l'étranger, choisi par la CCIR Rhône-Alpes, l'association Futurallia ou un partenaire de l'évènement. Les prises de vue par les participants sont possibles, mais leur utilisation à des fins commerciales est strictement interdite. Par ailleurs, les participants doivent respecter le droit à l'image de chaque personne.

Art. 16: Loi applicable - Juridictions compétentes

Les litiges éventuels nés de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution des présentes conditions générales de vente, seront soumis à la loi française et à la juridiction compétente dans la circonscription de la CCIR Rhône-Alpes.